



Commune de Sainte-Mère-Eglise
Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
du 22 mars 2018

Date de convocation :	
14/03/2018	
Date d'affichage :	
14/03/2018	

Le vingt deux mars deux mille dix-huit à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Sainte-Mère-Eglise en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean QUETIER, Maire de Sainte-Mère-Eglise.

Nombre de Conseillers :	
En exercice : 47	
Présents : 30	
Votants : 35	

Étaient présents :

J. QUETIER, M. JEAN, C. KERVADEC, O. OSMONT, C. JORET, J. SANTINI, R. DROUET, P. CONTENTIN, A. HEBERT, S. MARAIS, S. VOISIN, S. MICHEL, A. HASLEY, A. MARIE, M. BERNARD, D. CORNIERE, P. AUFRAY, A. LEBAS, A. JEAN, R. ENEE, P. DELADUNE, K. LUTIGNEAUX, C. HAMCHIN, C. BROHIER, N. CHRETIEN, A. LEGENDRE, S. ENGUEHARD, V. LENOEL, J-P JOUAN, D. LEMAIRE.

Excusés : V. LETOURNEUR pouvoir à C. HAMCHIN, W. PALFREYMAN ayant donné pouvoir à J. QUETIER, V. BUZE ayant donné pouvoir à C. JORET, D. EXMELIN ayant donné pouvoir à K. LUTIGNEAUX, T. POULIQUEN ayant donné pouvoir à D. LEMAIRE.

Absents : C. MAURER, L. LEFEVRE, O. PAUL, E. VOISIN, J. AMIOT, D. BEROT, G. OSMONT, B. NIVELET, R. DIESNIS, J-B ROUE LECUYER, T. GAZDA, J-M GAZDA.

Secrétaire : K. LUTIGNEAUX

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et approuvé à l'unanimité.

Monsieur Quétier propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- choix du maître d'œuvre pour la mise en séparatif des réseaux dans la cité du Moulin
- recrutement d'un agent pour le service technique dans le cadre d'un contrat à durée déterminée

32 / 2018 – Recrutement d'un agent pour le service technique dans le cadre d'un contrat à durée déterminée

Monsieur Quétier proposer de procéder au recrutement d'un agent afin de renforcer l'équipe des services techniques du 15 avril au 15 septembre 2018 .

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un agent.

33 / 2018 – Choix du maître d'œuvre pour les travaux de mise en séparatif des réseaux eaux usées et eaux pluviales dans la « cité du Moulin » de Chef du Pont

La commission d'appel d'offres réunie ce jour, a examiné deux offres pour cette mission de maîtrise d'œuvre. Celle-ci propose de retenir VRD SERVICES pour la somme de 17 960 € HT

le Conseil Municipal à l'unanimité,

- valide la proposition de la commission d'Appel offres,
- retient VRD services pour la mission de maîtrise d'œuvre en vue des travaux de mise en séparatif des eaux usées et des eaux pluviales dans la « cité du Moulin » de Chef du Pont pour la somme de 17 960 € HT
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau ;

34 / 2018 – Choix du maître d'œuvre pour la mise en conformité des branchements en partie privée : CHEF DU PONT

Lors de la séance du 22 février 2018, délibération 17/2018, le Conseil Municipal avait demandé qu'une négociation soit engagée avec VRD services sur le montant de la maîtrise d'œuvre jugé élevé.

M. QUETIER après avoir rencontré M. LEDOS propose un nouveau devis de 27 248,02€ TTC avec un taux de rémunération de 7,70 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve l'offre de VRD Services pour la somme de 27 248,02 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'agence de l'Eau une subvention.

35 / 2018- Fixation des taux d'imposition

Sur proposition de Monsieur Maire, le Conseil Municipal, est invité à reconduire les taux appliqués en 2017.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les taux suivants , à compter du 01 janvier 2018 à :

- taxe d'habitation : 11,07 %

- taxe foncière bâti : 16,59 %
- taxe foncières non bâti : 33,06 %

avec un produit attendu de 645 895 €.

36 / 2018 – Vote du budget du service Assainissement de SAINTE MERE EGLISE

Monsieur le Maire rappelle les orientations budgétaires retenues lors d'une précédente réunion. Au vu des ces éléments, il est proposé les trois budgets 2018

Le budget assainissement de SAINTE MERE EGLISE s'équilibre en recettes et en dépenses :

- section de fonctionnement : 265 921,00 €
- section d'investissement : 628 988,00 €

Est prévue une seconde tranche de travaux de mise en conformité de branchements en domaine privé. Afin d'équilibrer cette opération financée en grande partie par l'Agence de l'Eau, Monsieur le Maire propose que soit facturée aux particuliers, la somme de 166 € HT, somme qui correspond au constat d'huissier. Le Conseil Municipal sera amené lors d'une prochaine réunion à se prononcer sur ce point.

Ce budget assainissement est approuvé à l'unanimité.

37 / 2018 – Vote du budget du service assainissement de CHEF-DU-PONT

Le budget assainissement de CHEF DU PONT est ensuite présenté. Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

- section de fonctionnement : 446 645,00 €
- section d'investissement : 1 205 226,00 €

Un important programme de travaux d'investissement est soumis au vote :

mise en séparatif des réseaux dans la Cité du Moulin, travaux d'optimisation de la STEP de Chef-du-Pont, travaux « rue Rex Combs », opération de mise en conformité de branchements privés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget 2018 assainissement de CHEF DU PONT.

38 /2018 – Vote du budget communal 2018

Monsieur le Maire expose le projet de budget communal 2018.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

- section de fonctionnement : 2 962 476,00 €
- section d'investissement : 1 814 590,00 €

Après en avoir débattu, le conseil Municipal par 34 voix Pour, 1 abstention, approuve le budget communal 2018.

39 / 2018 - Implantation d'un manège et tarifs

Monsieur le Maire indique qu'une demande d'installation de manège forain a été déposée pour la période du 25 juin au 3 septembre 2018 par le professionnel intervenant chaque été sur la Commune. Ce dernier propose d'installer son manège habituel ainsi qu'une voiture boutique pour pêche aux canards. Il s'installerait sur la place Chenevière sur le bi-couche, à proximité de la rue Koenig.

Monsieur Quétier propose de faire droit à cette demande.

Il indique que le droit de place était fixé à 10€ par jour les années précédentes.

Il propose de le fixer, pour l'année 2018, de la manière suivante : 10 € par jour pour le manège. Il précise enfin que l'industriel forain prendra à sa charge la mise en place d'un branchement temporaire électrique et d'un coffret.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- DONNE son accord à l'installation d'un manège forain dans les conditions énoncées ci-dessus.
- DIT que la recette sera perçue sur le budget fonctionnement de la Commune.

40 / 2018 -Participation 2017/2018 à l'OGEC Notre Dame de Sainte-Mère-Eglise

Pour l'année scolaire 2017/2018, sont scolarisés à l'école Notre Dame de Sainte-Mère-Eglise : 26 enfants en classes Primaires et 23 enfants en classes Maternelles.

La somme de 35 279 € est proposée, subvention qui sera mandatée sur le budget 2018.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 32 voix pour, 3 abstentions :

- d'approuver cette subvention de 35 279 € au titre de l'année scolaire 2017 /2018
- dit que la dépense sera imputée sur le budget de la commune.

41 / 2018 – Demande de subvention auprès de la Fédération Française de football : stade de Chef du Pont

Monsieur Quétier rappelle que le stade de CHEF DU PONT n'a pu être utilisé cet hiver. En cause, un excès d'humidité du à priori au mauvais fonctionnement du drainage. Un devis a été proposé pour la réalisation de travaux de carottage, sablage ... opérations à réaliser deux fois dans l'année.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football,

42 / 2018 – Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Énergie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Monsieur le Maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis à l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) et le Département de la Manche (coordonnateur), ont décidé de créer un groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel.

Monsieur le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Manche) et que le début de fourniture est fixé au 1^{er} janvier 2019 ;

Monsieur le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

· Autorise l'adhésion de la commune de SAINTE MERE EGLISE au groupement de commandes coordonné par le Département de la Manche, pour l'achat de gaz naturel ;

· Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, convention qui débute à sa signature et est conclue jusqu'à complète exécution des accords-cadres et des marchés subséquents ;

· Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel ;

· Autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et pour le compte de la commune de Sainte Mère Église et ce, sans distinction de procédures ou de montants.

· Stipule que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sera celle du coordonnateur : le Département de la Manche ;

· Précise que les dépenses inhérentes à l'achat de gaz naturel seront inscrites aux budgets correspondants.

43 /2018 – Remplacement du délégué auprès du Syndicat d'eau de Sainte-Mère-Eglise

Lors de la réunion du 22 février, M. Patrick COTENTIN a été nommé délégué titulaire auprès du Syndicat d'Eau de Sainte-Mère-Eglise.

Considérant que M. René DROUET s'est vu attribué une délégation de fonction du Maire, pour ce qui est de l'assainissement et des réseaux Éclairage public et eau, monsieur Quétier propose de nommer M. René DROUET, conseiller municipal délégué en charge de l'assainissement et des réseaux divers, membre titulaire du Syndicat d'eau de Sainte-Mère-Eglise à la place de M. Patrick CONTENTIN.

A l'unanimité le Conseil Municipal désigne M. René DROUET, délégué titulaire auprès du Syndicat d'eau de Sainte-Mère-Église.

44/2018 – Adhésion à l'association des Maires Ruraux de la Manche

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'association des maires ruraux de la Manche présidée par Monsieur Hubert LEFEVRE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer au titre de l'année 2018 à l'Association des Maires Ruraux de la Manche
- autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de la cotisation 2018.

45 /2018 -Création du poste d'adjoint technique principal de 1ère classe

Suite à un inscription au tableau annuel d'avancement de grade d'un agent, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 01 avril 2018.

Le poste d'adjoint technique principal de 2e classe précédemment occupé par cet agent, sera repris par un autre agent bénéficiant également d'un avancement de grade au 01 avril 2018.

le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 01 avril 2018
- dit que le poste d'adjoint technique principal de 2e classe, libéré, est maintenu pour un attribution à un autre agent.

Subvention 2018 au Comité de la Voie de la Liberté

Ce point sera revu lors d'une prochaine séance

46/2018 -Vente de l'ancien presbytère de Beuzeville-au-Plain

La parole est donnée à M. Olivier OSMONT qui relate les différentes négociations entreprises avec un acquéreur. Après constats des travaux à entreprendre l'acquéreur propose la somme de 68 000 €.

le Conseil Municipal,

vu l'avis des domaines en date du 15 décembre 2017 estimant le bien au prix de 80 000 € avec une marge de négociation de 10 %

vu les travaux de rénovation à entreprendre : toiture, réalisation d'un assainissement individuel

Après avoir recueilli l'avis favorable du conseil communal de Beuzeville-au-Plain

- sollicite auprès de l'Évêché la désaffectation de ce bien
- propose de vendre l'ancien presbytère à usage d'habitation cadastré section A n° 136 et 135 au prix de 68 000 €.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette vente.

DATES DES PROCHAINES REUNIONS

Conseil municipal : 19 avril – 17 mai – 28 juin – 13 septembre 2018

DATES A RETENIR

20/03/2018 : signature de la promesse de vente de EHPAD et gendarmerie et visite des investisseurs

24/03/2018 : AG du Comité de la Voie de la Liberté à Chateaubriant

27/03/2017 à 16h30 : Comité expert labellisation Village étape – Paris – Patrick Contentin et Jean Quétier

28/03/2018 à 19h30 Comité départemental pour la validation du projet de santé à Ste Mère Église avec Estelle Gasselin – Jean-Louis Peschard et Jean Quétier

06 avril 2018 : finalisation du legs Rabec et vente de la maison.

47/2018- Nomination d'un délégué auprès du Syndicat d'Eau de Sainte-Marie-du-Mont

M. Ludovic CLAIRE, démissionnaire, avait été nommé délégué auprès du Syndicat d'eau de Sainte-Marie-du-Mont.

Afin de pourvoir le poste vacant, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer M. Alain LEGENDRE délégué auprès du syndicat d'eau de Sainte-Marie-du-Mont.